

INFORMATIONS MESURES COVID DU 17/10/2020

Dans le cadre de la lutte contre la propagation du coronavirus, le Président de la République et le gouvernement mettent en application à compter du samedi 17 octobre 2020 une mesure de couvre-feu interdisant tout déplacement à l'extérieur de 21h00 à 6h00. Cette mesure est adoptée pour une durée de 4 semaines avec une prolongation quasi certaine de 2 semaines supplémentaires. La probabilité d'une prolongation de ces restrictions jusqu'aux vacances de Noël est forte.

Bien entendu, cette mesure, comme toutes les autres mesures adoptées depuis le 16 mars 2020, impacte directement le fonctionnement de nos activités régulières. Malgré un contexte anxiogène encore exacerbé par ces nouvelles mesures, malgré les incertitudes sur l'avenir de notre association et les difficultés éprouvées au quotidien pour continuer malgré tout à faire vivre au quotidien notre projet associatif d'Education populaire, les acteurs professionnels et bénévoles ne ménageront à nouveau pas leurs efforts pour adapter au mieux l'organisation de nos activités au contexte sanitaire et proposer au public les meilleures conditions d'accueil possibles.

En ce qui concerne le fonctionnement des ateliers réguliers, les activités physiques et sportives pour adultes ont été suspendues depuis le 28 septembre conformément aux décisions gouvernementales. Suite à la mise en œuvre du couvre-feu, nous proposerons d'adapter les horaires de certains cours lorsque ce sera possible afin de permettre aux participants (adhérents, intervenants et personnel d'accueil et d'animation) de regagner leur domicile avant 21h00.

Ces adaptations horaires ne pourront pas s'appliquer à l'ensemble des activités régulières du fait notamment de la disponibilité des intervenants et des locaux. Nous n'aurons donc pas d'autres choix que de suspendre de nouvelles activités régulières.

Comment la MJC/ CSC Mont-Mesly/M. Rebérioux va-t-elle tenir compte de cette période de suspension ?

Bien entendu, l'association tiendra compte de cette période de suspension de ses activités régulières et adaptera son organisation. Cependant aucune décision pertinente et précise ne peut être prise tant que nous ignorons la durée de cette période de suspension.

Nous tenterons de poursuivre plusieurs objectifs dans les décisions que nous serons amenés à adopter :

1 – Rassurer les adhérents et maintenir le lien par le respect de nos engagements concernant la durée d'activité régulière proposée sur la saison 2020/2021 (33 semaines d'activités régulières ou son équivalent en durée);

2 – Garantir la pérennité de la MJC/CSC tant du point de vue économique que dans le maintien d'une relation quotidienne avec les habitants

Le scénario que nous privilégions pour le moment est celui du rattrapage des séances non effectuées dès que les conditions sanitaires nous le permettront. Dans l'éventualité où les activités régulières seraient suspendues jusqu'aux vacances de Noël, la MJC/CSC Mont-Mesly/M. Rebérioux a encore la possibilité d'organiser un rattrapage entre les mois de janvier et juillet 2021. C'est pourquoi aucune décision de remboursement ne sera adoptée avant la fin de l'année 2020.

Bien entendu si la durée de la période de suspension des activités régulières devait être prolongée de telle sorte que le rattrapage intégral des séances non effectuées devienne impossible, l'association s'engage à proposer une compensation. Les modalités de cette éventuelle compensation devront encore être définies afin de trouver un juste milieu entre la préservation d'une situation économique déjà fragile et la prise en compte légitime de la réalité de l'activité pratiquée par nos adhérents.

Quoi qu'il arrive, la MJC/CSC Mont-Mesly / M. Rebérioux recherchera systématiquement la meilleure solution tant pour ses adhérents que pour la continuité de son activité et cela dans un esprit de solidarité réciproque.